

**Séance ordinaire du
1^{er} décembre 2014**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieux et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier et David Leblanc.

Messieurs Jean-François Chabot et Francis Rodrigue sont absents.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-132

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 3 novembre 2014 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-133

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de novembre 2014 au montant de 37 168,73 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-134

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de novembre 2014 au montant de 437 720,49 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2014 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 433-2014 – BUDGET 2015 ET PLAN TRIENNAL

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre, qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 433-2014 relatif à l'adoption du budget 2015 et du plan triennal sera proposée.

RÉS. 2014-12-135

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

Attendu que l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015 qui se tiendront à 20 heures au 318, rue Principale Ouest.

6 janvier	2 février
2 mars	7 avril
4 mai	1 ^{er} juin
6 juillet	3 août
8 septembre	5 octobre
2 novembre	7 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-136

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Attendu que la Municipalité est responsable de 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard;

Attendu que les prévisions budgétaires ont été présentées au directeur général;

Attendu que celui-ci est d'avis que ces prévisions correspondent à la réalité de cet organisme;

Attendu que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-137

AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ET DE LA RÉSERVE DES GRAVIÈRES POUR LES TRAVAUX ET ACHATS 2014

Attendu que certaines dépenses et achats ont été faits en 2014 alors que le budget ne prévoyait pas celles-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'affecter les montants suivants :

Du surplus libre 54 200 \$ pour les dépenses suivantes :

- Radios voirie	5 900 \$
- Scie service incendie	2 200 \$
- Sableuse	2 800 \$
- SADC développement durable	9 600 \$
- Génératrice	13 800 \$
- Étude – état de l'église	5 900 \$
- Plan pour Centre communautaire	4 000 \$

De la réserve des gravières et sablières 21 000 \$

- Gravier et asphalte	11 000 \$
-----------------------	-----------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-138

AUTORISATION À DEMANDER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2014

Attendu que les dépenses relatives aux travaux de pavage 2014 sur le rang 3 Ouest sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

Attendu que les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Attendu que les travaux réalisés sont conformes aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de dépenses au montant de 49 074,25 \$ pour les travaux de pavage 2014 sur le rang 3 Ouest et de demander le versement de la subvention discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2014-12-139

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PRODUCTION DU RAPPORT FINAL POUR LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique ;

Considérant que le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques ;

Considérant que l'ensemble de nos actions sont réalisées dans une très large proportion ;

Considérant l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté régionale de la MRC ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Service de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette démontrant les actions réalisées et leur pourcentage de réalisation et en transmettre copie à la MRC de Rimouski-Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE 64, RUE BÉRUBÉ

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure concernant le 64, rue Bérubé. Monsieur Leblanc demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

RÉS. 2014-12-140

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 64, RUE BÉRUBÉ

Attendu que le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 422-2014;

Attendu que le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 64, rue Bérubé. Les propriétaires ont procédé à un agrandissement de leur résidence et empiète dans la marge arrière de 1,71 mètre;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

Attendu qu'un avis public a été dûment donné le 1^{er} jour de novembre 2014 quant à la consultation publique tenue le 1^{er} décembre 2014;

Attendu que le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

Attendu que les travaux exécutés ne correspondent pas à ceux inscrits dans le permis de construction ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure du 64, rue Bérubé concernant l'empiètement de 1,7 mètre dans la marge arrière de la propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TÉMOIGNAGE DE CONDOLÉANCES

Le Conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à Myriam Langlois et à sa famille touchées par le décès de sa mère.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général